

SYNDICAT MIXTE DU GRAND LÉGUÉ

Comité syndical du 28 janvier 2022

DELIBERATION 2022-I-001

Arrêt du projet du 4^{ème} quai

Date de la convocation : 20 janvier 2022

Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit janvier, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département (Saint-Brieuc).

Étaient présents :

Pour le Département des Côtes d'Armor : M. André COENT, M. Damien GASPAILLARD, M. Ludovic GOUYETTE, Mme Juliana SAN GEROTEO

Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération : M. Hervé GUIHARD, M. Ronan KERDRAON, M. Thierry SIMELIERE

Pour le Conseil Régional de Bretagne : M. Philippe HERCOUËT, Mme Gaëlle NIQUE

Absents représentés : M. Jean-Marie BENIER a donné pouvoir à M. André COENT

M. Michaël QUERNEZ a donné pouvoir à M. Ludovic GOUYETTE

Absents excusés :

M. Romain BOUTRON (Département), M. Stéphane DE SALLIER-DUPIN (Région), M. Michaël QUERNEZ (Région)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5721-2 ;

Vu la délibération du SMGL n° 2015-4-001 du 20 novembre 2015 du Syndicat mixte du Grand Légué relative au lancement du projet de 4^{ème} quai ;

Vu le vœu de la ville de Plérin n° 01-2021 du 15 février 2021 relatif au projet partenarial de développement du port du Légué ;

Vu le vœu de la ville de Saint-Brieuc n° 3 du 15 février 2021 relatif au projet partenarial de développement du port du Légué ;

Vu le vœu de Saint-Brieuc Armor Agglomération du 11 mars 2021 relatif au projet partenarial de développement du port du Légué ;

Vu la délibération n° 2021-III-001 du 12 octobre 2021 du Syndicat mixte relative à l'installation des nouveaux membres, l'élection des vice-présidents et des membres du bureau ;

Vu la délibération n° 2021-I-000 du 28 janvier 2022 du Syndicat mixte relative à l'installation du Président ;

Vu le rapport n°2022-I-001 présenté par Mme la Présidente du Syndicat mixte ;

Le projet de création d'un 4^{ème} quai au port du Légué a été porté par la Région Bretagne, le Conseil départemental des Côtes d'Armor, Saint-Brieuc Armor Agglomération et les collectivités locales depuis une dizaine d'années.

S'en est suivi l'engagement de différentes procédures :

- Étude d'impact environnemental
- Déclaration de projet portant sur l'intérêt général
- Procédure d'instruction administrative au titre du code des transports
- Etudes globales, Phase d'Avant Projet et Projet du 4^{ème} quai
- Enquête publique et concertation préalable du public.
- Dossier d'autorisation environnementale

Début 2021, plusieurs collectivités, suite aux élections locales, se sont manifestées en faveur du développement d'un projet portuaire différent.

Compte tenu des vœux émis par les villes de Saint-Brieuc, Plérin et Saint-Brieuc Armor Agglomération de développer un projet partenarial différent, les élus décident l'arrêt du projet de 4^{ème} quai.

Sous la présidence de Mme Gaëlle NIQUE, Présidente du Syndicat mixte, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **De prendre acte** de l'arrêt du projet de 4^{ème} quai

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Mme La Présidente
Mme Gaëlle NIQUE

